ENREGISTREMENT DES VISITEURS

Bonjour

Tous les visiteurs doivent s'enregistrer à l'accueil avant d'entrer sur le site, et doivent avoir quitté le site avant 23h.

SERVICES PUBLICS

- PETIT DÉPANNEUR
- TOILETTES
- TOILETTES HANDICAPÉES
- DOUCHES
- BUANDERIE
- DESCENTE DE BATEAU
- ORDURES ET RECYCLAGE
- POSTE DE VIDANGE SEPTIQUE

RÉGLEMENTATION

- CHIEN INTERDIT SUR LA PLAGE
- BAIGNADE * SANS SURVEILLANCE
- ZONE DE BAIGNADE

SIGNALISATION ET LIEUX

- ENTRÉE DU SITE
- BARRIÈRE
- CIRCULATION – ENTRÉE ET SORTIE
- P — STATIONNEMENT DE VÉHICULE
- PR — STATIONNEMENT DE REMORQUE
- POSTE SANITAIRE
- CHALET D'ACCUEIL ET TERRASSE
- SENTIER PÉDESTRE
- ESCALIER
- CHEMIN EN GRAVELLE
- PLAGE
- 00 — TERRAIN SAISONNIER
- 00 — TERRAIN VOYAGEUR (SANS SERVICE)
- 00 * — TERRAIN VOYAGEUR (1 SERVICE)
- 00 ** — TERRAIN VOYAGEUR (2 SERVICES)
- 00 *** — TERRAIN VOYAGEUR (3 SERVICES)
- CHALET PRÊT-À-CAMPER

CAMPING DES ROSES

CARTE DU CAMPING

180, chemin des Roses
Saint-Michel-Des-Saints J0K 3B0

COMMENT SE RENDRE

Route 131 N. St-Michel-des-Saints
À gauche chemin Taureau (13 km)
À gauche St-Ignace-du-lac N. (2,5 km)
À droite chemin des Roses

RÉSERVATION

Toutes les réservations
se font uniquement par téléphone.

info@campingdesroses.ca
www.campingdesroses.ca

450.833.5556

RÈGLEMENTS CAMPEURS VOYAGEURS

1 - Un seul équipement est autorisé par site loué;

2 - Les tarifs sont applicables pour une famille composée de deux adultes maximum et de quatre enfants maximum. Au-delà de ce nombre, des frais supplémentaires sont applicables (voir liste des tarifs de la saison en cours);

3 - Les visiteurs et campeurs voyageurs doivent se présenter à l'accueil pour recevoir leur droit de visite et payer les frais qui y sont associés;

4 - Le cannabis est interdit dans les lieux publics : plage, quais, terrain de jeux, buanderie, terrasse et chemin. La consommation de cannabis est limitée à l'emplacement de camping qu'occupe un visiteur.

5 - Le couvre-feu est à 23h, le silence et la tranquillité sont exigés entre 23h et 8h;

6 - Les feux d'artifice sont interdits;

7 - La musique est tolérée, mais doit rester discrète afin de ne pas être audible par votre voisinage;

8 - Les visiteurs et campeurs voyageurs sont responsables de leurs biens et doivent respecter les règles en tout temps;

9 - La limite de vitesse se situe entre 5 et 10 km/h sur la rue principale et les chemins du camping;

10 - Les motos et VTT peuvent se rendre à leur emplacement à partir de l'entrée principale en respectant la limite de vitesse. Tout autre déplacement sur le site est interdit;

11 - Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents en tout temps;

12 - Les animaux doivent être tenus en laisse en tout temps;

13 - Les animaux ne sont pas admis sur la plage près de l'accueil;

14 - Les excréments doivent être ramassés à l'aide d'un sac et disposés dans les ordures;

15 - Un maximum de deux chiens est permis par emplacement, des frais sont applicables;

16 - Les chiens doivent être surveillés en tout temps pour éviter les aboiements qui pourraient nuire à la quiétude des lieux;

17 - La pêche est permise sur les quais près de l'accueil. Elle n'est pas permise sur les quais de la marina;

18 - Les campeurs doivent respecter la nature et l'environnement;

19 - Pour le respect de tous, les toilettes, les douches et la buanderie doivent rester propres.

Merci de votre collaboration !

CAMPING
DES ROSES

CARTE
DE LA MARINA

VIGNETTE DE NAVIGATION ANNUELLE

PÊCHE

LIMITE VITESSE 5
PRUDENCE SUR LES PLANS D'EAU

TENIR VOS CHIENS EN LAISSE ET SOUS SURVEILLANCE

RAMASSER LES EXCRÉMENTS DE CHIEN

LIMITE VITESSE 10
RESPECTER LA LIMITE DE VITESSE 10KM/H

VOLLEYBALL

PLAGE

FEU DE CAMP

No Établissement : 203781